



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2021**

AVIS est, par la présente, donné conformément à la *Loi sur les cités et villes*, que l'heure de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant prévue le 16 février 2021 est modifiée à **18h30**, au lieu de 19h30, et ce, afin de respecter la mesure interdisant à toute personne, entre 20h et 5h, de se trouver hors de sa résidence ou de ce qui en tient lieu ou du terrain d'une telle résidence, telle qu'édictée par le *décret 2-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19*, daté du 8 janvier 2021.

Les prochaines séances du Conseil municipal à l'hôtel de Ville de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre, continueront à se tenir à huis clos, et ce, pendant toute la période où le Conseil municipal sera autorisé à siéger à huis clos selon l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, en date du 2 octobre 2020.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 2 février 2021.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques